

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	79 (1987)
Heft:	4
Artikel:	Evolution démographique et AVS : les Suisses ne sont pas en voie de disparition
Autor:	Wullschleger, Ruedi
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-386286

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses ne sont pas en voie de disparition

par Ruedi Wullschleger

«*Dans dix ans, on enterrera déjà davantage de personnes qu'on en verra naître. En..., nous aurons 150 000 écoliers de moins que maintenant et qui seront compensés par autant de vieillards. Les maisons d'école se videront, les asiles de vieillards se rempliront.*» Les points de suspension doivent être remplacés par «1960», et les citations sont tirées de la brochure «*Nous les quatre millions*», publiée en 1939 par le directeur alors en fonction de l'Office fédéral de la statistique.

Il ne s'agit en aucun cas de tourner en ridicule les prévisions émises par un personnage défunt, même si en 1960/61, les écoles publiques n'enregistraient pas 150 000 enfants en moins, mais 105 000 de plus que 20 ans auparavant. Ayant pu prendre connaissance de tels pronostics, nous devrions cependant en tirer une leçon: les études prospectives concernant l'évolution de la natalité et de la mortalité doivent être considérées avec un certain scepticisme, même si elles sont formulées aujourd'hui de manière beaucoup plus prudente que les propos tenus par notre auteur dans la brochure évoquée et dans de nombreux autres écrits et expertises.

Désécurisation

Quant aux milieux politiques qui peignent au mur un diable figuré par des courbes de la natalité et de la mortalité s'éloignant de plus en plus l'une de l'autre, pour en conclure à une situation financière menaçante de l'AVS pour les années à venir déjà, c'est plus qu'un simple scepticisme qu'il faut leur opposer. Il s'agit pour une «bonne» partie des héritiers spirituels de ceux qui jadis combattirent par tous les moyens la création de l'AVS. Ils se sont toujours engagés à freiner le développement des assurances sociales et profitent aujourd'hui de l'occasion bienvenue que leur fournissent les chiffres réels et fictifs de l'évolution démographique pour désécuriser d'autres milieux de la population quant à l'avenir de l'AVS. Avouons que cette manière de procéder leur réussit du moins partiellement; parmi les jeunes, on entend de plus en plus souvent l'expression suivante: «Qui sait ce que vaudra encore l'AVS quand nous aurons atteint l'âge de 60 ans.»

Pas le seul critère déterminant

Il faut rappeler ici que si le rapport entre le nombre de personnes actives (qui versent des cotisations) et le nombre de rentiers (qui perçoivent des contributions) joue un rôle important, ce n'est de loin *pas le seul critère déterminant* pour l'équilibre financier de notre assurance-vieillesse. D'autres critères sont tout aussi importants:

1. **Le taux d'occupation**, c.-à-d. la part des hommes et femmes en âge de travailler qui ont effectivement un emploi. Il dépend d'une part de ce que d'aucuns appellent malencontreusement la «volonté de travailler», qui est bien sûr plus grande pour les femmes sans enfants (ou avec des enfants dont elles ne doivent plus s'occuper) et dans les couples au sein desquels le mari participe activement aux soins et à l'éducation des enfants, ce qu'on a tendance à oublier. D'autre part, cette soi-disant «volonté de travailler» varie selon la situation de l'emploi; cette dernière tient d'ailleurs le rôle déterminant pour la santé de notre œuvre sociale.

2. **Le niveau moyen des salaires et des revenus.** Si les autres critères déterminants (taux d'occupation, etc.) restent stables, une augmentation des salaires réels de la population dite active entraîne non seulement un accroissement des rentrées des caisses de compensation, mais également une diminution relative des prestations (par rapport aux cotisations) due au mode de calcul en vigueur. En effet, avec l'«index mixte», seule la moitié de l'augmentation des salaires réels a un effet – à retardement – sur les rentes. A la longue, de trop grandes disparités entre les salaires et les prestations ne peuvent toutefois pas être acceptées.

3. **Le montant des cotisations et les contributions des pouvoirs publics.** Tant que la confiance de la population active en l'AVS est intacte, rien ne permet de considérer le taux actuel des cotisations (8,4% des salaires) comme un maximum qu'aucune raison n'autorisera à dépasser. D'autre part, certaines possibilités d'encaisser des cotisations ne sont aujourd'hui pas épuisées: pourquoi par exemple les indépendants à petits et moyens revenus bénéficient-ils de taux réduits, alors que le plus mal loti des salariés doit encore s'acquitter de ses 8,4%? Pourquoi ne tient-on pas compte des revenus sur la fortune? Pourquoi les personnes morales ne doivent-elles pas contribuer au financement de l'AVS, etc.? Il ne faut pas oublier non plus les contributions des pouvoirs publics financées par la masse fiscale: une majoration du taux de ces contributions ne devrait pas être «tabouisée» à tout jamais.

Il est d'ailleurs opportun de rappeler ici que l'AVS a été une des premières victimes de la vague d'économies décidées par le Conseil fédéral et la majorité parlementaire à la suite de la récession des années septante. Par voie d'arrêté fédéral urgent, la part des contributions publiques au financement de l'AVS prescrite à l'art. 103 de la loi sur l'AVS fut massivement

réduite; elle demeura par la suite aussi inférieure d'un cinquième au taux (25% des dépenses annuelles correspondantes) fixé lors de la 8^e révision de l'AVS. Il y va en l'occurrence de montants qui s'élèvent à des milliards. Si – et dans l'hypothèse de contributions des assurés inchangées – ces sommes avaient été versées au Fonds-AVS, le taux de couverture de ce dernier ne serait pas seulement de 78% d'une dépense annuelle, mais bien supérieur aux 100% prescrits par la loi. L'évocation des erreurs passées, dans le contexte qui nous occupe, n'a toutefois que valeur de rappel.

Discussion manipulée

Mais comme la discussion manipulée (par les milieux politiques bien plus que par les experts scientifiques) se préoccupe avant tout de l'évolution du rapport entre le nombre des personnes en état d'exercer une activité et le nombre des rentiers, cette question ne peut guère être éludée. L'évolution du nombre de rentiers peut être estimée de manière assez précise et sans grandes difficultés – et nous espérons bien sûr que le plus grand nombre possible de personnes qui entrent en ligne de compte atteignent l'âge de la retraite. En revanche, l'affirmation selon laquelle «l'espérance moyenne de vie augmente régulièrement» n'est que partiellement vraie. Si elle s'est avérée correcte par le passé – notamment suite à une diminution de la mortalité des enfants et des nouveaux-nés – cette évolution en soi réjouissante se heurte à des limites naturelles.

S'il faut prévoir une forte augmentation des personnes en âge de percevoir une rente, cela n'est donc pas dû à l'augmentation de l'espérance de vie, mais aux suites tardives du baby-boom des années 60: cette explosion de la natalité réapparaîtra environ 60 ans plus tard sous la forme de «boom des retraités»; ce report vaut d'ailleurs également pour les années de faible natalité qui ont suivi le «baby-boom». Le maximum de la courbe du nombre des retraités sera toutefois un peu moins élevé que la représentation du nombre de naissances qui avait atteint son sommet au début des années 60: pendant un certain laps de temps, près de 30% des nouveaux-nés naissaient alors de parents étrangers. On peut admettre qu'une bonne partie d'entre eux ont dû quitter la Suisse – contre leur gré – en même temps que leurs parents et qu'ils n'auront donc jamais droit à une rente.

Facteurs difficilement estimables

L'augmentation du nombre des rentiers est néanmoins prévisible. Les estimations concernant l'évolution du nombre des naissances sont en revanche beaucoup plus aléatoires. Les milieux d'experts comme l'Office fédéral des assurances sociales, les auteurs du rapport d'experts «Perspec-

tives de sécurité sociale» et d'autres ont donc élaboré plusieurs variantes qui divergent selon les évaluations faites pour le taux de fécondité. Les chiffres qui sont actuellement en discussion se basent sur des calculs effectués autour de l'année 1980, à un moment particulièrement critique. En effet, le nombre des naissances enregistrées pour la période de 1976 à 1980 était inférieur de 73 000 (soit d'un bon sixième) à celui des cinq années précédentes, qui était lui déjà nettement plus bas que celui des années 1966–1970. Le nombre des mariages était également à la baisse, alors que celui des divorces suivait l'évolution contraire. On comprend aisément qu'en face d'une telle situation, il fallait s'attendre non pas à la «disparition» des Suisses, mais bien à une réduction assez importante de la base de la pyramide des âges. Les experts n'avaient alors pas pu ne pas tenir compte du fait que les enfants nés durant la période de forte natalité arrivent aujourd'hui peu à peu en âge de se marier, ce qui entraîne pour un certain temps une augmentation de la natalité, malgré un taux de fécondité relativement bas.

Un autre aspect n'a pas été suffisamment considéré: la tendance des célibataires n'est pas *ne pas* se marier, mais de se marier *plus tard*.

En 1960 encore, 61% des femmes célibataires qui contractèrent un mariage étaient âgées de 24 ans ou moins, alors que pour les hommes, le taux était de 36,3%. En 1985, ce même taux était de 48% à peine pour les femmes; pour les hommes, il était tombé à 24,1%.

Il faut remarquer ici que les deux années prises en considération ne sont pas des années atypiques; elles sont au contraire représentatives d'une évolution à plus long terme.

Ce sont ainsi plusieurs milliers de naissances par année qui ont été repoussées à plus tard.

Pas de «baby-boom»

Ces considérations ne doivent bien sûr pas être interprétées comme les signes d'une rapide augmentation du nombre de naissances (et par conséquent d'une «vague de retraités» soixante ans plus tard). Mais ce nombre connaît tout de même une certaine recrudescence depuis quelque temps, et selon toute probabilité, cette tendance va se confirmer dans un proche avenir. Le nombre total de la population pour l'année 1985 s'est ainsi avéré bien plus élevé que les prévisions – en déduisant bien sûr les gains migratoires (que les pronostiqueurs avaient eux aussi déduits avec raison), tout en sachant que ces derniers exercent eux aussi une certaine influence sur la situation de l'AVS. On peut en effet admettre que les immigrés font partie pour la plupart des personnes en âge de travailler, ce qui augmente-

rait «artificiellement» la part de cette classe d'âge dans la population totale, parallèlement à une légère diminution du nombre d'enfants et d'adolescents. Il semble néanmoins fort probable que cette part sera légèrement inférieure en 1990 aux prévisions initiales.

Bilan

L'évolution démographique future ne va guère résoudre à elle seule le problème financier de l'AVS. En comparaison avec la situation actuelle, le rapport entre le nombre des personnes pouvant exercer une activité rémunérée et le nombre des retraités ira certainement en se détériorant (ce n'est pas nécessairement le cas si l'on prend les personnes exerçant une activité rémunérée). Mais cela ne justifie pas le pessimisme d'opportunité répandu par certains milieux. Le décalage pronostiqué du rapport chiffré entre la génération active et celle des rentiers s'effectuera probablement plus tard que prévu et prendra presque sûrement des proportions ne justifiant en rien le diable peint au mur. Nous disposons donc encore d'un certain temps pour préparer l'avenir *en tenant compte de tous les critères déterminants*. Il faut cependant exclure dès aujourd'hui toute discussion sur la retraite à 65 ans pour les femmes, et d'autant plus sur la généralisation de la retraite à 66 ans.